

✖ Academy EPGV 38 - Prise en charge par le club ?

Pour remercier vos dirigeants de s'investir et/ou pour motiver vos animateurs, le club pourrait faire un geste pour prendre en charge une partie de l'inscription.

Il reste quelques places au "tarif premium" avec 10€ de réduction, n'attendez plus pour [vous inscrire!](#)

✖ Licences Tremplin

Les licences Tremplin sont de retour ! Du 1er mai au 31 août la licence est à 10€ pour toutes les personnes n'ayant jamais été licenciées ou sans licence depuis au moins 3 saisons. N'hésitez pas à télécharger le [visuel](#) pour en faire la promotion auprès de vos (anciens) licenciés et de leurs proches.

✖ Programme Sport-Santé Chez soi

Les Programmes Sport-Santé Chez Soi font peau neuve ! Après un lancement en 2020 pour pallier la crise sanitaire, notre fédération a repensé ses programmes pour venir en complément des séances proposées dans nos clubs GV. Vos licenciés ont déjà reçu l'information mais n'hésitez pas à leur reparler de cette offre totalement gratuite pour les licenciés.

De nombreux supports de communication sont disponibles dans votre boîte à outils

✖ Tour de l'Isère

Afin de faire le bilan de la saison, d'échanger avec vous sur vos attentes et vos besoins pour la saison prochaine, le CODEP se rendra à La Verpillière (6 juin) et à St Egrève (8 juin) pour venir à votre rencontre.

[Informations & Inscriptions ici](#)

✖ Bourse à l'emploi

Un nouveau formulaire est en ligne afin que vous puissiez nous transmettre plus facilement vos offres d'emploi. N'hésitez pas à anticiper la rentrée 2023/2024 en nous envoyant dès maintenant vos offres.

[Le formulaire en ligne ici](#)

Saison 2023 - 2024

[Tarif affiliation et licences](#)

[Commande de calendriers](#)

Licence Tremplin



Du 1er mai au 31 août, testez le sport en prenant votre licence à 10€ au lieu de 27€. Offre réservée aux personnes n'ayant jamais été licenciées à la FFEPGV ou sans licence depuis au moins 3 saisons.
Renseignement : isere@comite-epgv.fr ou 04.76.46.86.93

Academy EPGV38

C'est l'occasion de découvrir de nouvelles activités.

Ce mois-ci, focus sur le Fit'Stick



FOCUS sur la réduction du temps de travail

Un cours peu fréquenté, un créneau plus attribué : vous êtes contraint de réduire le temps de travail de votre animateur. Le temps de travail et la rémunération sont des éléments essentiels du contrat de travail qui ne peuvent être modifiés sans l'accord du salarié. Une procédure est à respecter. Vous la trouverez [ICI](#). Les modèles de courrier sont à votre disposition sur demande au CODEP.